



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Route du RoM 5C Régates de Royan 11 Septembre 2021 Baie de Royan

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 - les règlements fédéraux
- 1.5 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par **VHF canal 72 ou Oralement**

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles **au bureau des Régates de Royan la veille de la Régate**
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante **www.regatesde royans.com**

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'intérieur du Club House
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **[A - B - C ou D]** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **[5e - 4e - 3e]** catégorie de navigation ou équivalent.



Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *semi-hauturière* de la Division 240.

4.2 - tous les bateaux du système à handicap : *Osiris Habitable - ORC* d'un coefficient minimum de [coefficient à préciser] et d'une longueur minimale *sans limite*

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis,

régates de Royan Promenade Sieur Dugas de Mons 17200 Royan

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : www.regatesde.royan.com

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 11/09/2021	
<i>Toute</i>	<i>10 € / bateau skipper adhérent</i> <i>12 € / bateau skipper non adhérent</i>	

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
11/09/2021	8h00	9h30

6.3 Jours de course :

Date	Toute	Toute
11/09/2021	Briefing	11h00
11/09/2021	Signal avertissement	12h30

Organisation et animation au Port de Mortagne sur Gironde

Pot d'accueil offert par la mairie de Mortagne sur Gironde

Mise à disposition d'un barbecue et charbon de bois par la mairie de Mortagne sur Gironde

A charge des équipages	ses grillades ,les boissons et couverts

6.4 L'heure du signal d'avertissement [de la course d'entraînement] [de la première course [chaque jour]] est prévue à **12h30**

6.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h00**

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Sans objet

8 LIEU

8.1 L'Annexe à l'AC 1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

8.2 L'Annexe à l'AC 1 indique l'emplacement des zones de course.

9 LES PARCOURS

Définis lors du Briefing : Un parcours Régate et un parcours Rallye

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s'applique : pénalité de deux tours

11 CLASSEMENT

11.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 OU Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

11.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*

12 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

2. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à Route du RoM tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu

et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,

- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.

3. Cas suspect de COVID 19 :

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

15 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *à partir de 20h00*

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Régates de Royan 0546054413

Samedi 11 Septembre 2021 UTC+2 Semaine 36 45°37' N 1°01' W **Royan** ☆

Lever du soleil : 07h38 Premier croissant de lune Coucher du soleil : 20h21

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		02h24	06h08	01h01	1,24m	3,99m	0,33m	1,00m	2,00m
PM	92	08h32	06h07	01h01	5,23m	3,93m	0,33m	0,98m	1,97m
BM		14h39	06h15	01h02	1,30m	3,95m	0,33m	0,99m	1,98m
PM	87	20h54			5,25m				

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 11	02h24	1,24m	
	08h32	5,23m	92
	14h39	1,30m	
Dim. 12	03h03	1,45m	
	09h19	5,01m	81
	15h22	1,52m	
Lun. 13	03h48	1,73m	
	10h14	4,75m	66
	16h14	1,80m	
Mar. 14	04h45	2,06m	
	11h28	4,52m	51
	17h22	2,07m	
Mer. 15	00h23	4,37m	45
	06h02	2,30m	
	13h07	4,47m	42
Jeu. 16	18h52	2,19m	
	02h02	4,39m	43
	07h37	2,31m	
Jeu. 16	14h30	4,65m	46
	20h25	2,04m	
	03h15	4,60m	52

Horaires des marées à Royan - marégramme Options

http://maree.info

ANNEXE ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)

Zone Danger

*Priorité aux bateaux de marchandises et bateaux de pêche dans la chenal balisé
Estuaire de la Gironde*

